

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Avenant n°4

**à la convention de délégation de gestion du 19 novembre 2020
relative à l'expérimentation d'une mutualisation des opérations entre le centre de
prestations financières du secrétariat général et le service facturier du service de contrôle
budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers (opérations de
la Direction Générale du Trésor, de l'Agence des Participations de l'Etat et de l'Agence
France Trésor)**

NOR : ECOT2120560X

Entre la direction générale du Trésor, représenté par Emmanuel MOULIN - directeur
général, désigné sous le terme de "délégrant", d'une part,

Et

Le service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et
financiers, représenté par Mme Christine Buhl, contrôleur budgétaire et comptable ministériel,
désignée sous le terme de "délégataire", d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

En application de son article 6, la convention de délégation de gestion du 19 novembre 2020
relative à l'expérimentation d'une mutualisation des opérations entre le centre de prestations
financières du secrétariat général et le service facturier du service de contrôle budgétaire et
comptable ministériel des ministères économiques et financiers (opérations de la Direction
Générale du Trésor, de l'Agence des Participations de l'Etat et de l'Agence France Trésor)) est
modifiée comme suit :

L'annexe de la convention est remplacée par l'annexe ci-jointe.

Article 2

Le présent avenant sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères
économiques et financiers et prend effet à sa date de publication.

Fait le 1^{er} juillet 2021.

La direction générale du Trésor
Pour le directeur général,
La secrétaire générale

Constance VALIGNY

Le délégué
Service de contrôle budgétaire et comptable ministériel
des ministères économiques et financiers
Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel

Christine BUHL

ANNEXE : UNITES OPERATIONNELLES

0102-CEFP-C002	0795-CDGT-C001
0107-F075-0003	0796-CDGT-C001
0110-CDGT-C002	0811-CDGT-C001
0114-CDGT-C002	0812-CDGT-C001
0114-CDGT-C003	0813-CDGT-C001
0134-CDGT-C001	0821-CDGT-C001
0134-CDGT-C003	0823-CDGT-C001
0143-C001-2000	0824-CDGT-C001
0145-CDGT-C001	0825-CDGT-C001
0145-CDGT-C002	0826-CAFT-C001
0159-ESS1-ES01	0827-CAFT-C001
0172-CENT-RECH	0832-CDGT-C001
0177-CDGC-CIS1	0358-CAPE-C001
0218-CESG-CMOD	0851-CDGT-C001
0305-CDGT-C001	0852-CDGT-C001
0305-CDGT-C002	0853-CDGT-C001
0305-CDGT-C004	0854-CDGT-C001
0305-ESSR-UOAC	0861-CAV1-C001
0305-CRES-C001	0862-CDGT-C001
0305-CRES-E001	0868-CDGT-C001
0305-ESSR-UOAC	0878-CDGT-C001
0336-CDGT-C001	904D-0000-30
0338-CDGT-C001	915D-S01D
0355-CAFT-C001	915D-S02D
0363-DNUM-CEFI	915D-S03D
0363-SGDN-CEFI	915D-S05D
0363-MEFR-CDGT	915D-S06D
0365-CDGT-C001	915D-S07D
0367-CAPE-C001	951D-0000-30 à 41
0731-CAPE-C001	953D-0000-30
0732-CAPE-C001	953D-0000-31
	953D-0000-32